



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 69850

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés des enfants souffrant de troubles de l'écriture. Ces difficultés ne reflètent pas systématiquement un retard scolaire ou intellectuel plus global. Certains de ces enfants sont même précoces intellectuellement. Pourtant, ces troubles peuvent gravement handicaper les enfants dans leur progression. Des graphothérapeutes sont associés dans certains établissements scolaires et dans certains IUFM, mais sans que cela soit systématique. Il souhaiterait donc savoir si des campagnes d'information peuvent être menées dans les IUFM afin que les futurs enseignants sachent que cette solution existe pour venir en aide à leurs élèves.

Texte de la réponse

L'ambition de la formation initiale dispensée dans les IUFM est de favoriser une plus grande efficacité de l'enseignement auprès de tous les élèves. Dans cet esprit, les instituts sensibilisent les futurs professeurs des écoles, des collèges et des lycées à prendre en charge les élèves et les adolescents possédant des besoins éducatifs spécifiques. En deuxième année, conformément à la circulaire n° 2002-070 du 4 avril 2002, une formation d'au moins cent trente heures, portant sur la pédagogie différenciée et l'aide individualisée incite les futurs enseignants à se préoccuper des conditions favorisant ou freinant l'apprentissage. Cela inclut la formation à la maîtrise par les élèves de la langue française et de ses usages à l'oral et à l'écrit. Sont aussi prises en compte dans ce total les actions de sensibilisation spécifiques liées à la prise en charge de la diversité et intégrant les questions de l'adaptation et de l'intégration scolaire, la situation des enfants intellectuellement précoces et l'enseignement en réseau d'éducation prioritaire (ZEP-REP). Dans le cadre de son autonomie pédagogique d'établissement supérieur, chaque IUFM propose ses propres contenus de formation et définit ses propres modalités pédagogiques, mais tous proposent une formation structurée autour de la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves. Cette formation est dispensée sous forme de modules, d'ateliers de réflexion et de conférences et tous les IUFM la considèrent ainsi comme partie intégrante de l'évolution globale du métier d'enseignant. C'est dans cet esprit que des campagnes d'information pourraient être menées dans les IUFM autour de l'action spécifique de la graphothérapie.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69850

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6755

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9213